

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

SN

DECISION DU MAIRE n°AB/2024

Objet : Contrat de maintenance du progiciel PourMesDossiers Hygiène- habitat privé

Le Maire de la Commune de VILLIERS - LE - BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal du 3 février 2023,

VU l'arrêté n°67/2023 en date du 13 février 2023 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de missionner un prestataire pour la maintenance du progiciel PourMesDossiers Hygiène permettant la gestion de dossiers structurés pour le service habitat privé,

CONSIDERANT la proposition de la société ESABORA, sise 45 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat de prestation de services pour la maintenance du progiciel PourMesDossiers Hygiène permettant la gestion de dossiers structurés pour le service habitat privé avec la société ESABORA.

Article 2 – La dépense engendrée annuellement, d'un montant de 720€ HT, soit 864€ TTC sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

Article 3 – Le présent contrat de maintenance a pris effet à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée initiale d'un an et ensuite sera renouvelable 2 fois par reconduction tacite, soit jusqu'au 31/05/2027.

Article 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20/06/24

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Laetitia KILINC

